

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

Nombre de
Conseillers

En exercice : 27
Présent(s) : 27
Votants : 27

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 4 juin 2020**

Le 4 juin 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du Maire, Mme GAUQUELIN Françoise, en date du 29 mai 2020, réuni exceptionnellement en salle des fêtes en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire

Étaient présents : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M. BUGNET Jean Marc, Mme ROTHEA Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, Mme JOUBERT Marie-Josèphe, M. CASTELLANO Michel, Mme GERVAIS Annie, M. SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, Mme BOULIEU Anne Marie, Mme FAVETTA Evelyne, M. PUYJALINET Eric, M. GAUFRETEAU Philippe, M. CANAL Roberto, Mme DEVAUX Carole, Mme BARRAULT Claire, M. THEVENARD Stéphane, Mme LAZE Gaëlle, Mme LE FLEM Céline, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme DENIS Pascale, M. SOLARI Charles, M. GIRARDOT Clément, MME BRET VITTOZ Monique, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : M. BUGNET Jean-Marc

Tampon visa de la
Préfecture

N°30-2020 – Désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA)

Rapporteur : Madame le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2018-02-05-009 et notamment son article 5-1 définissant la composition du comité syndical,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon au titre du collège « hors GEMAPI ».

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est procédé à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- **Au poste de titulaire**

M. Philippe GAUFRETEAU

- **Au poste de suppléant**

Mme Gaëlle LAZE

Après dépouillement :

Au poste de titulaire :

Nombre de votants : 27

Nombre de Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

M. Philippe GAUFRETEAU obtient 27 voix soit l'unanimité, et est proclamé délégué.

Au poste de suppléant :

Nombre de votants : 27

Nombre de Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Mme Gaëlle LAZE obtient 26 voix soit la majorité, et est proclamée déléguée.

Mme Carole DEVAUX obtient 1 voix

- Sont désignés, en qualité de délégué titulaire : M. Philippe GAUFRETEAU, en qualité de déléguée suppléante : Mme Gaëlle LAZE ;

-Notification de la présente délibération sera faite auprès du SMAGGA

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents
Extrait certifié conforme*

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 8 juin 2020
Et publication 9 juin 2020
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

